N° 826. — IIIme Année. 5 ct Le Numéro. 5 ct Mardi 4 Septembre 1883.

L'IMPARTIAL

RÉSUMÉ DES NOUVELLES ET FEUILLE D'ANNONCES

Paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Bureaux, 1, Rue du Marché, 1.
Il sera rendu compte de tout ouvrage dont il sera adressé un exemplaire à la Rédaction.

ABONNEMENTS & ANNONCES
Imprimerie Courvoisier, Rue du Marché 1
Chaux-de-Fonds
et rue du Collège, 309, Locle.

GARE DE CHAUX-DE-FONDS

Arrivée de

GARES.	M.	M.	M.	S.	S.	S.	S.
Locle . . .	5 —	7 05	9 17	1 42	3 10	5 42	8 22
Neuchâtel .	7 44	—	9 53	1 52	—	5 52	9 57
Genève . .	—	—	—	1 52	—	5 52	9 57
Bienne . .	8 42	—	11 47	2 17	—	5 20	10 17
Berne . . .	—	—	11 47	2 17	—	5 20	10 17

Départ pour

GARES.	M.	M.	M.	M.	S.	S.	S.
Locle . . .	6 —	7 50	10 4	11 54	2 27	6 2	10 24
Neuchâtel .	5 18	—	9 30	—	1 52	5 52	**8 37**
Genève . .	5 18	—	9 30	—	1 52	—	—
Bienne . .	5 5	—	7 20	10 —	3 20	6 40	—
Berne . . .	5 5	—	7 20	10 —	3 20	6 40	—

PRIX D'ABONNEMENT, franco pour la Suisse
1 an, fr. 10, 6 mois, fr. 5»50, 3 mois, fr. 3.
Pour l'Etranger le port en sus.

PRIX DES ANNONCES
10 ct. la ligne ou son espace; prix minimum d'une annonce, 75 centimes.

— LUNDI 3 SEPTEMBRE 1883 —

Chaux-de-Fonds.

Club des vieux garçons. — Assemblée générale, lundi 3, à 8 h. du soir, au local. — Révision de l'art. 184.

Association mutuelle de prévoyance des ouvriers repasseurs et remonteurs. — Assemblée du Comité, mardi 4, à 8 ½ h. du soir, au Café Weber.

Les arbres fruitiers de la Suisse romande.

(Suite et fin.)

Examinons maintenant les objections formulées par quelques agriculteurs. « Les arbres fruitiers, disent ceux-ci pour expliquer leur dédain ou leur insouciance, ne donnent souvent rien et prennent le soleil à la terre; quand la récolte est bonne, elle enlève des bras à d'autres travaux plus importants ; en un mot, les arbres fruitiers exigent beaucoup de soins pour un maigre produit. »

Nous répondrons que les arbres fruitiers, lorsqu'ils sont fumés, taillés et soignés convenablement, — chose fort rare à la campagne, il est vrai, — donnent un beau produit. Grâce aux chemins de fer, les fruits de choix sont transportés à de grandes distances, et atteignent des prix rémunérateurs. Les fruits les plus ordinaires, dans les variétés de pommes, par exemple, se vendent très avantageusement dans les marchés des principales villes de la Suisse romande; l'automne passé, beaucoup d'agriculteurs bernois ont réalisé des gains considérables avec la récolte de leurs vergers ; et, cet hiver, chez nos marchands de comestibles, les pommes se sont vendues plus cher que les oranges et les citrons du Midi.

Et puis, n'est-il pas plus réjouissant, au lieu d'avoir l'œil attristé par tant de vergers malingres, souffreteux et clairsemés, tant d'arbres rongés par les parasites ou épuisés par les repousses du pied, n'est-il pas plus réjouissant de contempler un village entouré de beaux arbres fruitiers, qui abritent la terre contre les ardeurs de l'été et la violence des vents, et qui, couverts de fleurs au printemps, chargés de fruits en automne, annoncent une population heureuse et riche, parce qu'elle est intelligente et laborieuse.

Il faut donc — et ceci est notre conclusion naturelle, — il faut planter des arbres fruitiers ; et puis il faut aussi, la plantation faite, *les soigner convenablement*. Chaque saison exige des travaux particuliers. Pendant les grandes chaleurs de juillet et d'août, par exemple, les arbres fruitiers demandent certains soins que beaucoup de personnes négligent, à leur grand préjudice, car les fruits tombent en foule pendant les sécheresses d'été, si l'on n'y remédie à temps.

*

Un des moyens les plus énergiques de favoriser le développement des arbres fruitiers est incontestablement l'application des engrais liquides au moment où la végétation est la plus active et pendant les chaleurs de l'été. C'est en effet pendant ce laps de temps que les plantes et les arbres ont le plus besoin de trouver dans le sol une humidité abondante, tenant en dissolution les éléments nutritifs. Or c'est aussi à cette époque que le sol est le plus desséché, par suite de l'évaporation, et que les racines n'y trouvent ni l'humidité ni les éléments nutritifs dont elles ont besoin. L'application des engrais liquides, faite dans ces circonstances, stimule donc énergiquement la végétation des arbres.

Toutes les matières organiques, riches en azote, et se dissolvant facilement dans l'eau, peuvent être employées comme engrais. Telles sont particulièrement les matières suivantes :

1° Le *guano naturel du Pérou*. Il faut ajouter huit fois son volume d'eau. On en trouve à présent dans presque toutes les villes, et on en a sûrement de bon en le prenant en sac plombé cousu intérieurement de trois côtés, le quatrième étant cousu avec une ficelle sans nœuds dont les deux bouts sont réunis par le plomb ; l'empreinte de celui-ci doit être d'un côté : *Gouvernement du Pérou*, avec une corne d'abondance ; de l'autre : *Guano du Pérou*, avec la lettre initiale du nom de la ville où se trouve le dépôt. Les sacs pèsent de 75 à 90 kilogrammes ; le prix du guano est de 30 francs les 100 kilogrammes, pris au dépôt, mais ce prix peut varier.

2° *Tourteaux de graines oléagineuses*. Ces tourteaux sont le résidu de certaines graines, colza, lin, sésame, noix, etc., etc., dont on a extrait l'huile. On les réduit en poudre, on y ajoute cinq à six fois leur volume d'eau, on abandonne ce mélange à lui-même, et on l'emploie lorsqu'il commence à fermenter.

3° *Matières fécales*. Il faut les réunir dans une citerne, y ajouter une quantité d'eau suffisante pour les rendre liquides, et les répandre lorsqu'elles commencent à fermenter. Pour désinfecter cet engrais, on peut y ajouter par hectolitre de liquide, 1 kilogramme de couperose verte du commerce, réduite en poudre.

4° *Sang des abattoirs*. On le laisse fermenter un peu, et on y ajoute 1 kilogramme de couperose verte par hectolitre pour le désinfecter.

5° *Urines*. On les emploies fraîches en les étendant de quatre fois leur volume d'eau, ou on les emploie fermentées en y ajoutant 40 grammes de couperose verte par hectolitre pour les désinfecter.

6° *Purin ou jus de fumier*. On l'emploie plus ou moins étendu d'eau, sans autre préparation.

7° *Mélange des matières précédentes*. On peut encore former un engrais liquide d'une grande puissance en mélangeant toutes les matières précédentes, ou quelques-unes seulement.

Il est bien entendu que l'action de ces engrais est d'autant plus énergique qu'ils sont plus riches en azote.

On peut, à cet égard, les classer à peu près de la manière suivante : matières fécales, sang, guano, tourteaux, purin, urines.

Ajoutons encore que l'effet produit par ces engrais liquides, appliqués pendant la végétation, est d'autant plus satisfaisant que le sol où on les répand est plus perméable et plus exposé à la sécheresse.

Quant au mode d'application de ces engrais, il est bon de suivre les indications suivantes : les répandre dans la soirée, quand le soleil ne frappe plus les surfaces qui doivent être arrosées, afin de donner le temps à ces liquides de pénétrer dans le sol avant d'être vaporisés ; — répandre ces engrais sur toute la surface du terrain qu'on suppose être occupée par les racines des arbres, et surtout vers le point où existent les extémités radiculaires, et non pas au pied même de la plante ; — enlever, avant l'arrosage, 4 centimètres environ de la couche superficielle du sol, et la replacer aussitôt après l'application de l'engrais ; ou bien couvrir le sol arrosé d'une couche de litière d'environ 5 centimètres d'épaisseur.

On évite ainsi de voir la surface du sol durcir sous l'influence de ces arrosements et perdre par l'évaporation une grande partie de ses éléments de fertilité. On peut répéter cos arrosements trois ou quatre fois pendant l'été.

Chronique Suisse.

MM. les Handwerksburschen ! — Le bruit courait ces jours, que les agents diplomatiques d'Allemagne, de Bavière et d'Autriche avaient fait des représentations au Conseil fédéral pour la raison que des vagabonds allemands auraient été traités sans égard pendant leurs tournées en Suisse.

Voilà en quelques mots ce qui s'est passé. Il y a peu de temps le chargé d'affaires, qui remplaçait momentanément le représentant d'Allemagne, avait été prié par deux sujets allemands de demander au Conseil fédéral des éclaircissements sur la manière dont avaient été traités deux *Handwerksburschen* arrêtés, à Nyon, en flagrant délit de mendicité.

Ces deux « Messieurs » n'ayant pas de logis, la police leur en avait fourni un, comme d'habitude, mais ceux-ci ne trouvèrent naturellement pas dans leur logement tout le confortable qu'un touriste allemand, peut exiger dans un hôtel de premier ordre. Bref, ces « Messieurs » exigeaient une chambre plus belle et adressèrent leur plainte à leur ambassadeur.

Peut-être ces vagabonds mendiants eussent-ils fait moins de bruit si la police vaudoise n'avait pas trouvé sur eux une somme de *soixante francs* suffisante pour se payer la plus belle chambre, et si, d'après le règlement de police vaudois, également appliqué dans tout le canton, ils n'avaient pas dû être condamnés à plusieurs jours d'arrêt pour délit de mendicité.

Les deux individus en question ont oublié de déclarer si l'ameublement de la maison d'arrêt répond aux exigences des *Handwerksburschen*.

C'est toujours la même histoire, les individus de cette espèce ne veulent pas entamer leur pécule et ils tendent la main, sans honte et sans vergogne. Il y a quelques jours on arrêtait à Paris un de ces amateurs en haillons, il couchait sur les bancs des boulevards extérieurs et il avait 1,900 fr. en or dans une ceinture.

Inutile de dire qu'après explication donnée, le représentant de l'Allemagne s'est empressé de tirer son chapeau. Ce n'est pas la première fois que les sujets de S. M. lui causent des désagréments de ce genre.

La Société d'assurance de Winterthour. — Comme d'habitude il faut toujours avoir recours aux tribunaux pour obliger cette Société d'assurance contre les accidents, à payer ce qu'elle doit à ses assurés.

Voici encore un cas tout récent :

« Un nommé Christian Buhlmann avait été tué au mois de février lors d'une manœuvre de wagons à Bienne. Comme le malheureux se trouvait assuré par la compagnie du Jura-Berne auprès de la Société d'assurance contre les accidents à Winterthour, cette dernière fit des difficultés

pour payer l'indemnité due à teneur de la police. Un procès s'en suivit ; il vient d'être tranché en faveur de la famille Bühlmann, et celle-ci reçoit 10,000 fr., plus l'intérêt à 5 p. cent calculé dès le début du procès. »

En villégiature. — On apprend que le prince Orloff, ambassadeur de Russie en France, se trouve actuellement à Evian-les-Bains (Haute-Savoie).

D'un autre côté, tandis que les journaux français ont annoncé que M. Ruiz Zorilla séjournait à Vevey, on croit que M. Ruiz Zorilla est en réalité depuis plusieurs jours déjà à Genève et qu'il est logé à l'Hôtel Suisse, près de la gare.

M. Arago, après avoir fait visite à Victor Hugo à Villeneuve, se rendra cette semaine, accompagné de son fils, à Mont-sous-Vaudrey, où il séjournera une semaine auprès de M. Grévy.

Nouvelles étrangères.

France. — La ligue populaire royaliste a fait apposer sur les murs de Paris un nouveau placard ainsi conçu :

LA LIGUE POPULAIRE

Aux royalistes

On essaye aujourd'hui, comme par le passé, de jeter la division dans le parti royaliste.

Cette fois, c'est le nom du roi qui sert de prétexte à cette tentative.

Nous ne cesserons de le répéter : Plus de dissentiments, plus de discussions.

Le nom n'est rien : Le principe est tout.

Qu'importe que le successeur d'Henri V soit Louis-Philippe II ou Philippe VII ? N'est-ce pas toujours Monsieur le comte de Paris, c'est-à-dire le représentant de la monarchie traditionnelle, le chef de la maison de France, le seul en un mot qui puisse arracher le pays aux exploiteurs qui le ruinent et le déshonorent ?

Que notre cri de ralliement soit toujours : Vive le roi !

Les délégués :

GEORGES BERRY.
CHARLES NICOULLAUD.
ADOLPHE PIEYRRE, députés.

— Les journaux annoncent que le général Thibaudin a ajourné indéfiniment son voyage à la frontière des Alpes par suite de fatigues et de ses nombreux travaux.

— Un incendie a éclaté, dans la nuit de vendredi à samedi, place Mériadek, à Bordeaux ; plusieurs maisons ont été atteintes ; on ne connaît pas encore l'étendue des dégâts. Samedi matin deux autres incendies ont été signalés.

Allemagne. — Suivant une dépêche de Berlin adressée à l'*Exchange Company*, des ordres ont été donnés pour mettre le château royal de Stettin en état de recevoir la visite de l'empereur Guillaume. On assure que dans le courant de la deuxième semaine du mois de septembre l'empereur d'Allemagne aura à Stettin une entrevue avec le tsar.

Angleterre. — La police de Glasgow a arrêté sept Irlandais soupçonnés de participation aux explosions de dynamite.

L'interrogatoire de ces individus a déjà commencé.

Russie. — La cour prendra le deuil pour cinq jours à l'occasion de la mort du comte de Chambord.

Egypte. — Une dépêche adressée d'Egypte au ministère des affaires étrangères annonce qu'aucun cas de choléra ne s'est produit à Suez depuis le 16 août, à Ismaïlia depuis le 10 août, à Port-Saïd depuis le 5 juillet.

Il y a eu vendredi 12 décès cholériques à Alexandrie.

Le choléra sévit encore dans la Haute-Egypte, mais faiblement.

— Une révolte a éclaté dans le Taka (Haute-Egypte).

Etats-Unis. — Jeudi dernier a eu lieu à New-York un grand festival organisé par la Société de bienfaisance française. Toute la colonie française y a assisté et la recette au profit des pauvres a été très considérable.

Terre-Neuve. — Une violente tempête a éclaté dimanche dernier sur le grand banc de Terre-Neuve.

De nombreux canots et plusieurs bateaux pêcheurs ont sombré.

On parle de quatre-vingts noyés.

Madagascar. — Un télégramme officiel de Tamatave, en date du 25 août, annonce que la reine des Hovas est morte le 13 juillet, et a été remplacée par sa nièce, sous le nom de Ranavalo III ; le premier ministre reste au pouvoir.

Nouvelles des Cantons.

VAUD. — Le tribunal d'accusation a prononcé le renvoi devant le tribunal criminel du district d'Oron, d'Alfred Mellet, fils du précédent titulaire de la recette d'Oron, et employé de ce bureau. L'acte de renvoi relève à la charge du prévenu les délits de malversations et de faux.

Chronique neuchâteloise.

⁂ *Frontière française.* — Dimanche dernier, entre 10 et 11 heures du soir, deux douaniers de Gilley étaient en embuscade à environ 50 mètres du hameau des Vis-de-Vennes, lorsqu'arriva près d'eux un individu jouant de l'harmonica.

Les douaniers lui demandèrent ce qu'il venait faire en cet endroit ; l'individu répondit en langue étrangère, puis il appela à lui des camarades qui accoururent au nombre de six, et tombèrent sur les douaniers qui se défendirent courageusement.

Les Italiens continuaient toujours à appeler. Une autre bande de cinq à six Italiens, armés de pioches et de pelles, arriva encore.

Les douaniers alors tirèrent trois coups de revolver. Leurs collègues, en embuscade dans le voisinage, accoururent et les Italiens furent dispersés.

Huit de ces forcenés ont été arrêtés et conduits devant le procureur de la République de Pontarlier.

Ce sont les nommés Carbonara, Spiriti, Fournassier, Turnani, Morongon, Casagrande, Bernardi et Paniglini. *(Journal de Pontarlier.)*

⁂ *Colombier.* — On nous écrit :

« La population de Colombier est rentrée dans le droit commun depuis samedi soir, et la retraite, supprimée depuis une quinzaine, a recommencé d'être jouée dans les rues du village ; ainsi se trouve terminé cet incident « militaire-civil » qui, Dieu merci, n'a que trop fait parler de lui. Tout est bien qui finit bien ! »

⁂ *Couvet.* — Jeudi 30 août, à 6 heures du soir, la poste qui va de Ste-Croix aux Ponts a renversé en traversant le village de Couvet une fillette de trois ans et lui a passé sur le corps.

L'enfant a été relevée avec une affreuse blessure à la tête.

⁂ *Locle.* — Un enfant de 4 ans et demi jouait dans la rue Bournot, lorsque deux chars de billons vinrent à passer. On ne sait comment l'enfant s'est trouvé sous une roue. Le pauvre petit a eu les deux cuisses écrasées. On espère encore le sauver.

Conseil d'Etat.

Extrait des délibérations du Conseil d'Etat.

Séance du 31 août 1883.

Le Conseil a rendu l'arrêté suivant :

« Attendu qu'il résulte d'informations du préfet du district de Boudry, que la surlangue a été constatée dans trois étables à Rochefort ;

» Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour empêcher la propagation de l'épizootie ;

» Entendu le Département de l'Intérieur ;

» Le Conseil arrête :

» Article premier. — Qu'il ordonne le séquestre jusqu'à nouvel ordre, quant au commerce du bétail, de l'*Inspection de Rochefort*. En conséquence, il est interdit de sortir aucune pièce de gros

---

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 62

LA BOUTIQUE DES COLPORTEURS

Par Hippolyte Audeval.

DEUXIÈME PARTIE

Une supposition, cousin! Fais une chose : jette-toi pieds et poings liés dans la rivière voisine, tu verras si je ne vais pas te repêcher.

— Je te crois sur parole, cousin.

— Alors, reprit Chrysostôme en recommençant à trembler, du moment que je t'ai prouvé ma vaillance, allons-nous-en. D'ailleurs, ce que j'ai entendu hier à cette fête et sous mes habits de chevalier, ce n'est pas authentique comme si c'était certifié véritable par-devant notaire.

Septseptembre, tout en causant, examinait, écoutait.

— Tout est silencieux, dit-il comme en se parlant à lui-même. Je n'aperçois rien de louche. Le sol est sans empreintes. Du reste, il est trop sec pour que les pas y laissent des traces. Ces rochers...

Il s'interrompit, et, saisissant le bras de Chrysostôme :

— Lève les yeux, cousin, lui dit-il. Qu'est-ce que tu vois là-haut ?

— Un beau petit arbre vert, répondit Chrysostôme en admirant le rameau dressé comme signal par Salaün.

— C'est assez singulier, ajouta Septseptembre.

— Je ne trouve pas, reprit Chrysostôme. Il aura poussé là tout naturellement. Pour en revenir à ce que nous disions, la comtesse n'obtempérera pas au rendez-vous de ce monsieur Corbière. C'est une femme estimable, incapable d'écouter les propos menteurs des galants.

— Oui, sans doute, cousin. Mais il ne manque pas de prétextes pour l'attirer ici.

— Tu devines ça, cousin. Par conséquent la comtesse le devinera aussi et ne viendra pas.

— Ça, c'est possible. Ton raisonnement est juste.

— En route, cousin ! Je connais un endroit délicieux, en rase campagne, où nous pourrons paisiblement manger un morceau sur le pouce.

— Sans trop nous éloigner, cousin ?

— Sois tranquille. Ce qui est dit est dit. Tu n'as pas voulu prévenir les gendarmes ; nous nous en passerons.

Tu as voulu visiter les Rochers du Diable, voir s'il y avait quelqu'un, et, en dernier ressort, nous installer entre les Rochers et la maison de M. Corbière, afin de surveiller ses opérations. Ce sera fait.

Ils s'éloignèrent.

La branche s'abaissa et disparut.

Un instant après, Septseptembre accourut tout haletant.

Chrysostôme ne tarda pas à le rejoindre.

— Cousin, lui dit-il, qu'est-ce qu'il y a ? Qu'as-tu vu ? Ne t'expose pas sans moi.

— Regarde, cousin, dit Septseptembre. La branche verte n'y est plus.

— C'est vrai, cousin. Le vent l'aura déracinée.

— Le vent !

Mais Salaün, posté sur son rocher, releva le rameau vert dès qu'il vit que les colporteurs revenaient au lieu de s'éloigner définitivement.

— Ah ! par exemple, dit Chrysostôme, voilà un phénomène bien curieux : la branche se redresse toute seule.

— Cette branche est un signal, dit Septseptembre d'une voix basse mais fortement accentuée. Il y a des gens cachés ici... cachés pour commettre un crime. A l'escalade, cousin ! Il faut monter là-haut.

Chrysostôme recula de terreur.

— Un chat n'y monterait pas ! répliqua-t-il.

— C'est possible, reprit froidement Septseptembre.

Mais un homme y a grimpé et nous y grimperons.

Il retroussa ses manches et commença à retirer ses souliers.

— Oh ! je vous connaîtrai dans toutes vos actions, monsieur Corbière, murmura-t-il, vous qui déclariez avec tant de dédain n'avoir pas l'avantage de me connaître !

Puis, s'adressant à Chrysostôme :

— Reste en bas, cousin, lui dit-il. Si je tombe, tu me ramasseras.

Chrysostôme n'hésita pas.

— Nous tomberons ensemble, cousin, répondit-t-il.

Et il s'élança vers la cime escarpée où flottait la branche.

Une voix jeune et fraîche retentit.

C'était la Michelle qui chantait pour se donner du courage en traversant les Rochers du Diable.

— Ne bouge pas, cousin, dit Septseptembre. Voici du monde. Attendons.

XVIII

La jolie paysanne s'avança avec précaution.

Elle avait l'air de chercher quelqu'un.

— Où donc sont-ils ? Ah ! les voilà ! dit-elle en apercevant les colporteur et en s'approchant d'eux. J'ai vu votre voiture à l'entrée des Rochers et je chante. Si je l'avions point vue j'aurions chanté tout de même, car pour se risquer dans cet endroit où l'on prétend qu'il s'est passé tant de choses !...

— Bonjour, la belle fille ! dit Septseptembre. D'où venez-vous, ce matin ?

— D'écrire à Bouldu, donc !... Ah ! ma foi, tant pis ! Je suis pas bavarde, mais je l'ai avoué... je viens d'écrire à Bouldu... par la plume d'un maître d'école qui ne m'a rien pris pour sa peine. Ce pauvre Bouldu ! Faut vous dire que pas plus tard qu'hier deux messieurs m'en ont parlé, dont un qui se faisait appeler chevalier et qui avait l'air bête...

— Vous dites, villageoise, demanda Chrysostôme qui se reconnut dans ce signalement.

— Plus bête qu'un ânon, je ne mens pas, poursuivit Michelle... N'empêche que ça m'a remué jusques dans le fin fond du cœur.

(A suivre)

Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas traité avec la Société des gens de lettres.

ou de menu bétail des limites de la dite inspection.

» Art. 2. — Les étables renfermant du bétail malade seront aussi séquestrées avec défense aux propriétaires d'en sortir le bétail.

» Art. 3. — Les contrevenants au présent arrêté seront passibles des peines édictées par la loi.

» Art. 4. — Le préfet du district de Boudry et l'inspecteur du bétail de Rochefort sont spécialement chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté et à l'observation des prescriptions contenues dans la loi et les règlements concernant les mesures de police à prendre en cas d'épizootie.

» Art. 5. — Le présent arrêté sera affiché dans la Municipalité de Rochefort et publié dans trois numéros de la *Feuille officielle*.

— Il a 1° adopté un règlement en 12 articles pour le laboratoire d'analyses des boissons et des denrées alimentaires ;

2° Arrêté le tarif spécial pour les analyses de denrées et boissons au laboratoire cantonal.

— Il a confirmé la nomination faite par la commission d'éducation de Neuchâtel, de demoiselle Lina Schumacher au poste d'institutrice de la 5e classe primaire de filles de cette localité.

— Il a promulgué, pour être exécutoire à partir du 1er septembre prochain, la *Loi forestière*, votée par le Grand Conseil le 15 juin 1883.

Chronique locale.

⁂ *Cuisine populaire.* — Nous recevons la lettre suivante :

Chaux-de-Fonds, le 3 septembre 1883.

Monsieur le rédacteur de l'*Impartial*,
En Ville.

Nous venons vous prier, Monsieur le rédacteur, de vouloir bien accorder à ces quelques lignes l'hospitalité dans les colonnes de votre estimable journal.

Parmi les nombreuses institutions philanthropiques ou de bienfaisance de notre localité, il en est une surtout à laquelle nous avons toujours accordé toutes nos sympathies ; nous voulons parler de la Cuisine populaire. Il suffit du reste de prendre connaissance des rapports annuels de gestion pour se convaincre du chiffre considérable d'affaires que fait cette institution, et partant des services réels qu'elle rend à la classe laborieuse de notre population. Mais, car il y a toujours un « mais », en visitant l'établissement, nous avons été frappés de l'état défectueux d'entretien dans lequel se trouve ce bâtiment. En effet, le sous-sol, où est installée la cuisine, tombe littéralement en ruine ; les salles à manger elles-mêmes sont dans un état déplorable. Comment se fait-il que l'on ne maintienne pas dans un état convenable un bâtiment qui est nécessaire à la marche d'une institution de cette nature ? A qui la faute ? Est-ce au Conseil d'administration ? Est-ce à la Municipalité, propriétaire de l'immeuble ? Nous le demandons à qui de droit.

Quelques actionnaires de la Cusine populaire.

⁂ *Nouveau mode de locomotion.* — On écrit, à la date de vendredi, au *Jura bernois :*

« Permettez à un pauvre voyageur de figurer dans les colonnes de votre estimable journal pour y faire la narration d'un petit incident qui lui est arrivé ce matin à la gare des Convers. Voici la chose :

« J'étais parti ce matin à 7 h. 20 m. par le train 142 se dirigeant de Chaux-de-Fonds sur Bienne, comptant sur la bonne marche de la machine conduisant le wagon dans lequel était ma modeste personne ambulante. Quelle ne fut pas ma stupéfaction, mon ébahissement, mon épatement, lorsque, arrivé à la station des Convers où j'étais descendu (10 minutes d'arrêt) pour me rafraîchir, je vis tous mes collègues, MM. les voyageurs, occupés à pousser les wagons dans la direction de la locomotive arrêtée à quelque distance.

» Explications demandées et reçues, voilà ce que j'appris : Le chauffeur s'est levé trop tard ce matin et n'a pas pu déployer dans le peu de temps qui lui restait, assez d'activité pour chauffer sa machine suffisamment, de sorte que la pression a manqué tout à coup. »

⁂ *En faveur des incendiés.* — Un comité de secours s'est constitué à Aarau à la suite de l'incendie de Klingnau ; dans un appel à la générosité des confédérés, il rappelle que ce sinistre a détruit, dans la nuit du 26 au 27 août, 18 maisons d'habitation, ensorte que 31 familles comptant 137 personnes se sont trouvées sans abri et sans moyens d'existence ; il ajoute que le bourg de Klingnau a eu déjà, il y a huit ans, 13 maisons brûlées, et que ses environs ont été ravagés par des inondations de l'Aar en 1876, 1878 et 1881.

Conformément au désir qu'il nous exprime, une souscription est ouverte dans les bureaux de l'administration de notre journal, rue du Marché, 1, en faveur des victimes de ce sinistre.

⁂ *Escroquerie.* — Le 20 août, vers 4 heures après midi, un jeune garçon, porteur d'un billet signé « Léopold Joseph », se présentait dans un comptoir de la localité, demandant une somme de fr. 35, à porter au débit de M. L. J. Le commis de la maison ne conçut aucun soupçon et remit l'argent demandé en même temps que le carnet d'ouvrage de M. J. qui se trouvait en ce moment au comptoir. C'est samedi seulement que l'on s'aperçut de l'escroquerie, M. J. n'ayant nullement fait chercher d'argent à cette date. Les intéressés, tout en mettant en garde les chefs de maisons contre ce genre de filouterie, offrent une récompense aux personnes qui pourraient fournir des renseignements à ce sujet. Le carnet d'ouvrage aura sans doute été détruit, mais le jeune homme, qui n'est naturellement qu'un instrument dans cette affaire, pourrait peut-être se retrouver.

⁂ *Enfant retrouvé.* — Hier, dimanche, après midi, un enfant âgé de 2 ½ ans, s'étant soustrait à la surveillance de ses parents, M. B., habitant rue de la Chapelle, 4, n'a pu être retrouvé de toute la journée, malgré les publications faites au son du tambour dans toutes les rues du village. Ce n'est que ce matin qu'un jeune homme, Denis Progin, a découvert le pauvre petit être couché dans du regain, sur la propriété de M. C., aux Endroits. Porté presque mourant par M. C. chez lui, il a reçu tous les soins imaginables de la part de Mme C., sous la direction de MM. les docteurs Landry et Amez-Droz. Le pauvre petit a pu être rappelé à la vie et pourra être ramené ce soir chez ces parents, où il aura besoin de beaucoup de soins pour éviter une congestion cérébrale ou une fluxion de poitrine.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

(Bureau central Météorologique de France)
au 2 Septembre

La forte bourrasque qui abordait hier le sud de l'Irlande a son centre aujourd'hui sur le canal Saint-Georges (732 mm.) ; elle occasionne une violente tempête d'entre Sud et Sud-Ouest sur nos côtes de la Manche et de l'Océan.

La température est sans variation importante ; le thermomètre marquait ce matin 8° à Harpanda, 17 à Paris, 24 à Rome et 29 à Palerme.

En France, la tempête va continuer et les pluies s'étendre sur toutes les régions.

Dernier Courrier.

Saint-Gall, 2 septembre. — Environ 70 membres assistent à la réunion de la Société des juristes suisses. M. Lütz-Muller, conseiller national, a prononcé le discours de bienvenue. La réception est excellente. La Suisse occidentale et centrale est faiblement représentée.

Vienne, 2 septembre. — Les négociations du comte de Paris avec la famille du comte de Chambord au sujet de la préséance aux funérailles n'ayant pu aboutir, les princes d'Orléans n'iront pas à Goritz.

La *Nouvelle Presse libre* discute ce désaccord dans un article de fond et arrive à en déduire l'impossibilité d'une restauration monarchique en France.

Le fait que les membres italiens et espagnols de la famille du défunt se sont ligués contre un Français a produit un revirement général dans les esprits des légitimistes, et même les plus intransigeants parmi eux se sont tournés vers le comte de Paris. On attribue d'ailleurs toutes ces intrigues à don Carlos.

Les princes d'Orléans resteront à Vienne jusqu'à mardi.

Le testament du comte de Chambord ne sera pas publié, mais chacun recevra séparément une copie des clauses qui le concernent.

Paris, 2 septembre. — Une épidémie de fièvre typhoïde vient de se déclarer subitement dans les casernes de la ville de Mâcon ; le 134e de ligne est allé camper à Cluny.

Des ambulances ont été établies en dehors de la ville pour soigner les malades.

— Le *Saint-Germain*, de la Compagnie transatlantique, va sortir du bassin de Devonport et se rendre à Southampton pour être réparé.

L'*Amérique*, avec les passagers et le chargement du *Saint-Germain*, a fait route hier pour New-York.

Madrid, 2 septembre. — *El Progresso* adjure le gouvernement espagnol de ne prendre vis-à-vis de l'Allemagne aucun engagement de crainte que l'Espagne ne soit entraînée plus tard dans de dangereuses complications.

El Progresso critique vivement l'attitude des journaux dévoués au prince de Bismarck, qu'il accuse de menacer l'équilibre européen, sous le prétexte d'assurer la sécurité de l'Allemagne.

Vienne, 2 septembre. — Le comte de Kalnoky est rentré de Salzbourg, mais rien n'a encore transpiré au sujet de son entrevue avec le prince de Bismarck.

— L'empereur est arrivé à Laxenbourg, auprès de sa belle-fille, l'archiduchesse Stéphanie, qui vient d'accoucher d'une fille.

Berlin, 3 septembre. — Hier soir, à 9 h. 35 m., environ 40 personnes ont été tuées par un train arrivant en gare de Steplitz.

Agram, 3 septembre. — Les troubles révolutionnaires et antisémitiques prennent une grande consistance en Croatie.

Les troupes ont dû être renforcées partout.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE
du Canton de Neuchâtel.

Samedi 1er septembre 1883.

Bénéfices d'inventaire.

Tous les créanciers de la masse bénéficiaire du sieur Jacot, Charles-Daniel, quand vivait menuisier aux Ponts, sont convoqués pour le samedi 8 septembre, à 10 heures du matin, à l'hôtel de commune des Ponts.

Bénéfice d'inventaire du sieur Bourquin, Lévi, journalier, célibataire, décédé à la Côte-aux-Fées. Inscriptions au passif de cette masse au greffe de paix à Môtiers, jusqu'au mercredi 3 octobre. Tous les créanciers sont convoqués pour le samedi 6 octobre, à 2 heures après midi, à l'hôtel-de-ville du dit lieu.

Bénéfice d'inventaire de Bourquin, Evodie, horlogère, célibataire, décédée à la Côte-aux-Fées. Inscriptions au passif de cette succession au greffe de paix de Môtiers jusqu'au mercredi 3 octobre. Tous les créanciers sont convoqués pour le samedi 6 octobre, dès 2 heures après midi, à l'hôtel-de-ville de ce lieu.

Citations édictales.

Les nommés Berthoud, Camille et Edmond, précédemment domiciliés à Chézard, prévenus de coups et blessures, actes de destruction et scandale public, sont cités à comparaître le mercredi 5 septembre, à 10 heures du matin, devant le juge d'instruction au château de Neuchâtel.

Le nommé Heinz, Hermann, sans domicile connu, prévenu d'abus de confiance, est cité à comparaître le lundi 8 octobre, à 9 heures du matin, devant le tribunal criminel au château de Neuchâtel.

Le nommé Witschi, Rodolphe, sans domicile connu, prévenu de vol avec effraction, est cité à comparaître le lundi 8 octobre, à 9 heures du matin, devant le tribunal criminel au château de Neuchâtel.

Banque Fédérale. -- Cours des Valeurs.
le 3 Septembre 1883.

ACTIONS	Demande	Offre
Jura-Berne	358.75	362.50
Central Suisse	511.25	515
Suisse Occidentale	91.25	92.50
d° priv.	307.50	312.50
Nord-Est Suisse	316.25	317.50
d° priv.	551.25	552.50
Union Suisse	237.50	240
d° priv.	448.75	450
St-Gothard	566.25	572.50
OBLIGATIONS		
Emprunt fédéral 4 %	101.50	102.30
d° bernois 4 %	98.75	99
Jura-Berne 4 %	98	98.25

Sans engagement.

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposions, nous les prions de bien vouloir nous aviser immédiatement de toute irrégularité dans la réception du journal.

Imp. A. Courvoisier. — Chaux-de-Fonds.

COLLÈGE de la Chaux-de-Fonds.

ÉCOLE D'ART

Les **cours du soir** de l'école d'art commençant dès les premiers jours de Septembre, les inscriptions seront reçues dès lundi 3 septembre, chez MM. HIRSCHY et KAISER pour le dessin artistique, et chez M. Camille CALAME pour le dessin technique.

Ces cours sont gratuits et se donnent tous les soirs, sauf le samedi, de 8 à 9 3/4 heures; ils sont spécialement destinés aux apprentis et ouvriers graveurs, ainsi qu'aux jeunes gens qui se vouent à un art mécanique ou qui embrassent une carrière industrielle.

Les leçons de perspective et d'anatomie sont données par M. Ed. STÉBLER, qui recevra aussi des inscriptions.

La Chaux-de-Fonds, 22 août 1883.

Le Président du Comité de l'Ecole d'art:
2133-2 MEINRAD BLOCH.

VINS DE BOURGOGNE

FINS ET ORDINAIRES

Victor JOUAN, à Morey (Côte-d'Or)

Successeur de

M. Edouard REYDELLET, à Morey

Représentant pour le canton de Neuchâtel

Ed. ROBERT, négociant en vins

Rue de la Balance 13 2207-6

Chaux-de-Fonds.

On demande, sous des conditions favorables,

un **commanditaire**

avec **fr. 20,000**, pour une fabrication régulière à **débouchés faits** avec 1res maisons et donnant **bénéfice de 20 à 25 %.** On offre des sûretés pour le capital.

Adresser les offres à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler à St-Imier,** sous initiales H 3886 J. 2205-3

Deux horlogers ayant l'habitude de la fabrication des remontoirs, désirent entrer en relations avec une maison sérieuse, qui fournirait boîtes et mouvements. — S'adresser F. T., n° 20, poste restante Chaux-de-Fonds. 2191-2

Demoiselle de magasin.

On demande, dans un grand magasin de la localité, une demoiselle connaissant la langue allemande et si possible au courant de la mode. Des références sérieuses sont exigées. Entrée immédiate. 2207-6

Adresser les offres A. B. poste restante.

Tableau de Numérotage

DE LA CHAUX-DE-FONDS

Le nouveau tableau indiquant les changements de **rues** et **numéros** de maisons sera en vente au Bureau Municipal à partir du 1er Septembre au prix de 20 centimes l'exemplaire, format affiche, et 30 cts. l'exemplaire en brochure (format de poche).

Les remaniements importants qui ont été opérés rendent ce tableau indispensable à tous ceux qui ont besoin de renseignements exacts sur la localité.

Août 1883.

2165-1 **Bureau Municipal.**

EN VENTE

à l'IMPRIMERIE A. COURVOISIER

1, Rue du Marché, 1

Encre à copier

japonnaise

et de L. RICHARD, à Neuchâtel.

ENCRE ROUGE

Encre ordinaire au détail.

Encre à marquer le linge. 2208-6

Encre pour Tampons.

Oignons à fleurs

G. HOCH, marchand-grainier

1er Mars 10 A

CHAUX-DE-FONDS

recommande aux amateurs pour floraison d'hiver, son riche assortiment d'oignons pour pots et pour carafes, ainsi que pour pleine terre. Tuteurs pour plantes de toutes grandeurs. 2172-6

Briquettes de lignite

Houille & Coke

Gros **Détail**

Nous engageons vivement l'honorable public de faire l'approvisionnement de combustible pendant la bonne saison, la qualité étant meilleure et le service plus régulier. 2114-5

FOURNEAUX en tous genres. **KAUFMANN & STRUBIN** CHAUX-DE-FONDS **Lits de fer.**

AVIS

Il sera vendu aux enchères publiques, le **mercredi 5 septembre** 1883, dès 10 heures du matin: de l'horlogerie, un mobilier de comptoir, un dit composé de lits, chaises, bureaux, de la vaisselle, de la batterie de cuisine, etc., etc.

2153-1 **Greffe du tribunal.**

Pour cause de départ

à vendre, des tableaux à l'huile, un mobilier de salon, 3 grandes glaces, 4 lits complets, 1 chaise longue et beaucoup d'autres meubles. 2183-2

S'adresser rue Léopold Robert 51.

Mise à ban.

L'hoirie HALDY et l'hoirie NICOLET, ensuite de permission obtenue, mettent à ban **le puits** situé entre la rue Fritz Courvoisier et la rue des Granges. Il est défendu à toute personne n'ayant pas droit, d'y prendre de l'eau et d'y faire des lavages, sous peine d'une amende de fr. 2.

Chaux-de-Fonds, le 28 août 1883.

Publication permise

Le Juge de Paix,

2173-1 ULYSSE DUBOIS.

Magasin à louer.

Pour St-Georges 1884, on offre à louer un **beau magasin** à devantures, avec logement, entresol et grande cave, dans la meilleure situation du village du Locle. Ce local conviendrait particulièrement à une personne qui voudrait s'établir dans la localité, où plusieurs genres de commerce sont peu représentés. Prix de location peu élevé et conditions favorables.

Pour renseignements, s'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 1992-1

Commerce à remettre.

A remettre, pour cause de départ, un stock de marchandises consistant en chronographes-compteurs de toutes espèces. On renseignera le preneur sur la clientèle de cet article jusqu'à ce jour. Conditions très avantageuses. — S'adresser à M. MOREAU, rue Taponnière 9, à Genève. 2174-19

Vente d'immeuble

à la Chaux-de-Fonds.

La veuve et les enfants de Jean-Samuel Chervet vendront par voie d'enchères publiques l'immeuble qu'ils possèdent dans la quatrième Section du village de la Chaux-de-Fonds, lequel consiste en une maison d'habitation qui porte le numéro deux de la rue du Four.

Cette vente aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de la Chaux-de-Fonds, le **mercredi 26 septembre** 1883, dès 2 heures après midi. L'adjudication sera prononcée séance tenante en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur.

S'adresser pour prendre connaissance du cahier des charges à M. Auguste Jaquet, notaire, Place Neuve 12, et pour visiter l'immeuble à M. Pierre-Oscar DuBois, gérant d'immeubles, Charrière 2. 2180-3

SPIRAUX LUTZ

Monsieur Ct JEANNERET JORNOD (Promenade 8), a l'avantage d'informer son honorable clientèle qu'il a reçu un nouvel assortiment de **Spiraux Lutz** qu'il vendra fr. 1»10 la douzaine. 2156

L'art de se tuer à tous les âges.

Cet ouvrage utile et curieux est en vente au prix de fr. 2, à la librairie HERMANN et chez tous les libraires. On donnera gratuitement: «*L'art de vivre longtemps*» et «*La médecine par l'expérience*». 2094-4

SOCIÉTÉ SUISSE

pour l'assurance du mobilier.

Les sociétaires qui n'ont pas encore acquitté leurs contributions, conformément aux Bordereaux qui leur ont été remis, sont invités à le faire sans renvoi, s'ils veulent éviter les frais de la perception à domicile.

Chaux-de-Fonds, le 25 août 1883.

2155-1 *L'Agent,*
ALBERT DUCOMMUN
1, Rue de la Promenade, 1.

AVIS

On demande à emprunter:

1° Une somme de **fr. 9500,** contre garantie hypothécaire, en premier rang.

2° Une somme de **fr. 2500,** contre garantie hypothécaire en second rang.

Adresser les offres à M. A. BERSOT, notaire, rue Léopold Robert 4, Chaux-de-Fonds, qui fournira les renseignements désirables. 2178-2

Changement de domicile.

La soussignée informe ses amis et connaissances qu'elle a transféré son domicile à Marin, près St-Blaise.

Elle pourrait recevoir des malades ou des personnes désirant faire un séjour d'été. Séjour agréable, beaux alentours. Prix modique.

Se recommande

1952-2 **Mme Catherine Nusslé.**

Mlle Paris, 6, Place Neuve 6, informe ses connaissances et les dames de la localité, que son magasin est des mieux assorti en fait d'ouvrages et en fournitures de lainerie et de mercerie. 2168-2

Pension. Dans une bonne pension alimentaire on demande plusieurs pensionnaires. — S'adresser rue du Parc 69, au rez-de-chaussée. 2200-6

Maisons de Confiance

N. WOOG

- Négociant en vins à Mâcon -

SPÉCIALITÉ

de Mâcon, Beaujolais et Bourgogne

Grands vins de Bordeaux.

Vins de table garantis purs

Eaux-de-vie de lies et de marc de la distillerie A. SYDLER, à Auvernier.

Liqueurs fines et ordinaires.

-- Aug. DUVOISIN, Représentant --

14, Demoiselle, 14 1456-7

CHAUX-DE-FONDS

INJECTION SAMPSO PIERRE DIVINE, 4 fr. Guérit en 3 jours. *Innocuité parfaite.* PRESERVATIVE. Pharm. 44, rue Rambuteau. Exp. 2 flac. franc. *Dépôts*, flac. avec notice. Toutes Pharm. France et étranger.

(H 6133 X) 1917-13

Vins à emporter.

En consignation, une forte partie de vins garantis pur raisin frais. 1873-2

Rouge . . 55 ct. le litre.
Blanc . . 50 » »

Par 10 litres et au-dessus 5 % d'escompte.

Cave, 9, Rue Neuve, 9

Un remonteur habile et soigneux, ayant une grande habitude de l'achevage, demande une place dans une maison sérieuse. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 2206-3

Une jeune fille allemande, de bonne conduite, cherche de suite une place dans une honnête famille pour aider au ménage ou pour garder les enfants; elle sait bien coudre. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 2204-3

Une demoiselle connaissant les deux langues, au courant de la comptabilité ainsi que de l'établissage, demande une place de commis. — Adresser les offres aux initiales A. L., poste restante Chaux-de-Fonds. 2170-1

Un bon angleur entreprendrait encore quelques boîtes de roues. — S'adresser rue du Parc 28, au 3me étage. 2171-1

Une jeune fille parlant le français et l'allemand, cherche une place de **femme de chambre.**

S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 27, au deuxième étage. 2167

On demande de suite une jeune fille pour aider dans un ménage une partie de la journée ou entre ses heures d'école. — S'adresser rue de la Demoiselle 59, au 2me étage. 2203-3

Apprenti. On demande de suite un jeune garçon comme apprenti **relieur.** — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 2189-1

Remonteurs. On demande, pour entrer au mois, dès le 15 septembre, deux remonteurs de **toute moralité,** expérimentés dans leur partie et connaissant quelque peu l'achevage.

Adresser les offres avec certificats et prétentions de salaire: poste case 575. 2192-1

Apprentie. On demande de suite une **jeune fille** de 15 à 16 ans, d'une famille honnête, pour apprendre à polir les boîtes or. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 2197-2

On demande pour Neuchâtel, une **jeune fille** pour lui apprendre la partie des règlages. De bons certificats sont exigés. — S'adresser chez M. Ele Brandt, rue du Pont 11. 2187-1

Remonteurs. On demande deux remonteurs pour petites pièces. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 2175-1

Graveur. On demande, pour entrer de suite, dans l'atelier P. GRANDJEAN-DEBÉLY, au Locle, un bon graveur de lettres pour cuvettes d'or, régulier au travail et connaissant aussi le décors. 2177-2

Assujetti. On demande un assujetti emboîteur.

A la même adresse **à louer** une **petite chambre,** située au soleil. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 2166

On demande de suite un jeune homme auquel on enseignerait les emboîtages. — S'adresser rue Léop. Robert 7, au 3me étage. 2181

Chambre. A louer, au centre du village, une chambre meublée, à deux fenêtres, au soleil et indépendante. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 2182-2

Chambre. A louer de suite une grande chambre à deux fenêtres, indépendante, meublée ou non.

S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 2169-2

Chambres. On demande à louer, plusieurs chambres, paiement assuré. -- S'adresser à M. Sagne, au Casino. 2193-3

Un ménage de 3 personnes demande à louer, pour St-Georges 1884, un **logement** de deux ou 3 pièces, situé au soleil levant, du prix de 500 à 700 francs. — S'adresser à M. Gumal Perret, rue du Puits 14. 2103

Un ménage d'ordre avec comptoir demande à louer, pour St-Georges 1884, un **logement** bien situé, de 5 à 6 pièces. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 2149

Perdu. On a perdu, dans les rues du village, **un carnet** renfermant quelques lettres, plus un passeport en langue russe. — Prière à la personne qui l'aurait trouvé de bien vouloir le rapporter rue du Parc 28, au premier. 2198-2